



## Pierre Coudroy de Lille

---

### Quelques réussites sociales et professionnelles à La Réole au XVIIIème siècle

In *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du troisième colloque tenu à Monségur et Saint-Ferme les 19 et 20 octobre 1991, CLEM, 1992, pp.67-73.

↳ Conditions d'utilisation : l'utilisation du contenu de ces pages est réservée à un usage personnel et non-commercial. Toute autre utilisation est soumise à une autorisation préalable du CLEM. Contact : [clempatrimoine@free.fr](mailto:clempatrimoine@free.fr).

↳ Citer ce document : Coudroy de Lille (Pierre), Quelques réussites sociales et professionnelles à La Réole au XVIIIème siècle, *L'Entre-deux-Mers à la recherche de son identité*, Actes du 3e colloque tenu à Monségur et Saint-Ferme les 19 et 20 octobre 1991, CLEM, 1992, pp. 67-73.  
<http://www.clempatrimoine.com>

## Quelques réussites sociales et professionnelles à La Réole au XVIII<sup>e</sup> siècle

PIERRE COUDROY DE LILLE  
*Guide conférencier des C.N.M.H.S.*

La Réole, port de Garonne, dernier port des Pays de Moyenne Garonne et premier port du Bordelais, vit passer bien des marchandises sous ses remparts ! Relais des marchandises des pays de Toulouse et de Moissac, halte obligée pour les marinières, lieu de charge de produits alimentaires pour ravitailler Bordeaux, passage de rivière pour la grande route Nord-Sud, connaîtra-t-on un jour le poids économique que la cité a représenté autrefois, lorsque tout le trafic se faisait par la voie d'eau ?

Connaîtra-t-on tous ces armateurs, ces marchands, ces industriels en cuirs, peaux, cordages qui eurent l'audace de s'engager, d'engager leur travail, leur intelligence et leurs ressources financières pour permettre le développement économique, sinon la richesse du Pays réolais ? Ce sont des démarches capitalistes qu'ils engagèrent : financer, remettre l'argent gagné dans le circuit économique, emprunter, s'assurer, mais aussi mettre au point une stratégie d'action à court, moyen et long terme. Gagner davantage, certes, mais aussi réus-

sir socialement, s'élever dans la hiérarchie, bien établir les enfants,...

Nos Réolais furent actifs au cours des âges. Comme les bourgeois de Marmande et de Bordeaux ils bénéficiaient de privilèges du fait de leur appartenance à une cité, avec l'obligation morale de réussir.

Au moyen âge, nous pouvons citer les Seguin, de Piis, du Mirail, Desclaux, du Port, Estève, du Fourn, Bouteville qui s'élevèrent pour prendre les premières places à la jurade et à la mairie.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, les Pichard, de Gascq, Tamanhan, du Vergier, Charretier, Braylens prennent la relève, parfois s'asseoient dans des charges au Parlement de Bordeaux ou dans les justices de village. Jean Orion, riche teinturier de La Réole est en 1512 le facteur, c'est-à-dire l'agent local d'un des plus gros marchands de pastel toulousain, Pierre Lancefoc.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, les Orgier, Majance, Rolle, Larrieu, Uzard, Lassime, Boutaud, Lacourtiade, eux aussi partis du com-

merce, achètent terres, seigneuries, fonctions honorifiques qui en font des notables. Le développement de l'administration royale permet une ascension plus rapide grâce à l'achat d'offices devenus plus nombreux : combien de « Bourgeois-gentilhommes » y eut-il en Réolais sous Louis XIV ? Étaient-ils vraiment ridicules ? N'était-ce pas aussi la récompense du travail et de l'économie ? « Je suis ridicule, certes, disait un anobli de fraîche date, mais mes enfants ne le seront pas ». Les ascensions sociales furent beaucoup plus rapides et plus spectaculaires au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les fortunes ont été nombreuses, à La Réole comme ailleurs. Noblesse, fonctions municipales, charges honorifiques couronnaient des carrières commerciales fructueuses.

Voici les dix familles que nous allons étudier dans leur évolution sociologique, en essayant de les suivre au plus près : les Duran, Delas, Montaugé, Ezemar, Dumoulin, Gauzan, Mouchez, Béchade de Pommiers, de Lugat, de Pirly.

## LES DURAN

Bourgeois et marchands de La Réole au XVII<sup>e</sup> siècle, les Duran <sup>1</sup> commencèrent à abandonner leur condition en entrant dans la finance par le système des fermages. Jean Duran, bourgeois, était fils de Blaise Duran et de Marie Debat.

Un bon mariage avec une fille de Saint-Macaire, Marie Dufourg, dut lui assurer des relations d'affaires dans l'opulente vallée de la Garonne. Quittant son comptoir et sa boutique, il prend en 1695 la ferme du monastère des Bénédictins de La Réole ; contre une redevance annuelle de 3 000 livres, il se chargeait de récupérer les droits féodaux, les revenus divers en espèces ou en nature, les dîmes, péages de la traversée de la Garonne « blés, vins, agneaux, gélines, filasses et autres revenus », pour une durée de trois ans. Le prix était peu élevé, sans doute que les revenus rentraient mal auparavant. Renouvelée en 1699, la ferme passa à 4 000 livres, puis à 4 600 livres en 1702 ; on peut penser que les profits furent importants compte-tenu de l'augmentation des fermages.

Il lui fallait une charge anoblissante. En janvier 1705, Jean Duran acheta celle de « commissaire aux classes des matelots » pour le département de Marmande, c'est-à-dire qu'il s'occupait du recrutement, des embarquements des matelots pour la marine royale sur un territoire qui s'étendait de Nicole à Caudrot. Cette charge nouvelle, pour hâter la formation des équipages, était assortie d'une récompense : l'accession à la noblesse pour le titulaire et sa descendance. C'était le franchissement d'une nouvelle étape.

En 1707, Jean Duran est nommé « maire alternatif et mi-triennal » de la ville de La Réole. Mais il lui manquait un château : le 26 juillet 1708 il achetait au Président de Lavie le vieux château de

Lavison, à Saint-Sève, terre noble avec environ 180 journaux (100 hectares) de terres diverses avec les meubles, droits, moyennant 16 000 livres. Ainsi, notre ancien marchand s'intitula « *Messire Jean Duran, écuyer, conseiller du Roi, commissaire de la marine, seigneur de la maison noble de Lavison, maire de La Réole,...* »

C'était enfin le triomphe. Il mourut en 1717 mais sa veuve continua les affaires, prit un fermage aux Bénédictins en 1720. Quant aux enfants, ils accédèrent au second ordre sans problème : le fils aîné eut le château de Lavison, épousa une demoiselle de Lavaissière de Verduzan, comparut à la convocation de la noblesse de 1789 et fut la tige de la branche « Duran de Lavison ». Le fils cadet eut en partage le domaine de Laubessa, au nord de La Réole, fut quelque temps officier, mérita la Croix de Saint-Louis, et fit lui aussi un beau mariage ; il fut l'auteur d'une branche appelée « Duran de Laubessa » <sup>2</sup>.



Fig. 1. Jacques de Lavaissière, écuyer, seigneur de Capchicot à Allons fut le constructeur du château de Verduzan, à Aillas. Lieutenant criminel au siège de La Réole. (Coll. part.)



Fig. 2. Marie de Lostau épouse en 1671 Jacques de Lavaissière. Elle était la fille de Louis de Lostau, juge royal de La Réole. (coll. part.)

L'un d'eux fit une carrière militaire qui l'amena à participer à la guerre d'Indépendance des Etats-Unis. Jean Duran de Laubessa, né en 1758, était sous-lieutenant au régiment de Gâtinais quand il débarqua avec son unité de renfort de troupes, en 1779, en Géorgie. Il fut présent au siège de Savannah, puis au siège de Yorktown en octobre 1781 où il participa à l'assaut définitif, ce qui coûta au bataillon la moitié de son effectif. Muni de la Croix de Saint-Louis, il rentra en France. Il se fit oublier pendant la Terreur. Il se maria en 1795 avec Anne-Marie de Sangosse, eut une postérité, et mourut en 1815, vétéran des armées de La Fayette et de Rochambeau <sup>3</sup>.

La famille Duran existait encore au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, et se fonda chez les Dumoulin de Lantic, de Bannes-Gardonne.

## LES DUMOULIN

L'origine réolaise de la famille Dumoulin est un bourgeois et marchand du quartier Saint-Michel de Bordeaux, allié aux Paureilhe : Nicolas Dumoulin. Son fils, Pierre-Laurent Dumoulin, peu après son mariage en 1749, acheta une charge de greffier en chef des assignations au Parlement de Bordeaux. Puis, plein d'ambition, il arriva à La Réole, commença par acheter la maison noble de Lantic, aux Esseintes, ancienne propriété de Bonsol, qui lui permit de s'intituler « sieur de Lantic ».

En plus de la considération sociale, il fallait celle des habitants de La Réole. Il se fait nommer lui aussi « maire alternatif et mitriennal » de la cité en 1762, ce qui lui donnait le titre de « Conseiller du Roi ». Mais son caractère autoritaire et entier lui valut des conflits avec les jurats et la bourgeoisie réolaise. Pierre Laurent Dumoulin de Lantic eut deux enfants : un fils qui hérita du petit château et des terres de Lantic, et une fille qui transmit à son mari, François Dupin, de Saint-Martial en Benauges, la charge paternelle de « greffier en chef des assignations ».

Jean-Jacques Dumoulin de Lantic <sup>4</sup>, le fils, était avocat en 1789. Il fit carrière dans la magistrature locale, fut administrateur du district de Cadillac puis président de l'administration de Saint-Macaire, puis en l'an XI (1802) fut nommé substitut du procureur au tribunal de La Réole, poste qu'il conserve sous l'Empire et la Restauration, ce qui suppose une certaine souplesse d'opinions. Instruit et cultivé, il avait une belle bibliothèque dans sa maison réolaise de la « Côte Saint Michel » qu'il avait fait construire, et qui existe encore ; il avait une collection de monnaies antiques, des tableaux, des manuscrits anciens, des estampes ; certains

manuscrits qu'il avait sauvés en 1792 provenaient du monastère des Bénédictins. Il avait rédigé une histoire de La Réole, restée à l'état de manuscrit. Tout ce patrimoine fut vendu et dispersé en 1930.

Riche, il fit partie des soixante plus forts imposés de la Gironde, fut conseiller général de 1807 jusqu'à sa mort en 1826. A son fils Charles, il laissait son petit château de Lantic avec cinq métairies aux Esseintes, une métairie à Bagas, une autre à Mongauzy et d'autres immeubles. Sa fille, épouse de M. Laperche, de Marmande, était inexplicablement déshéritée. La descendance Dumoulin existe toujours.

## LES GAUZAN

Les Gauzan <sup>5</sup> sont une famille autochtone. Dès 1589, Etienne Gauzan était jurat de La Réole. Bourgeois de ville dès l'époque de Louis XIV, Fort Gauzan était avocat, fut premier jurat ; son fils Pierre lui aussi avocat, fut premier jurat, et son petit-fils Jean Gauzan fut maire de La Réole en 1741.

Pour franchir l'échelle sociale il fallait s'anoblir : Jean Gauzan, fils de Jean, acheta vers 1779 la charge de conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France, qui conférait la noblesse. Mais, la Révolution et l'abolition des privilèges étaient proches, il ne récupéra jamais les fonds mis dans l'achat de sa charge.

Un de ses frères s'appelait « Gauzan-Daignos », du nom d'une terre. Le dernier du nom semble avoir été Bernard Gauzan, emprisonné à La Réole en 1793, puis condamné à une forte amende de 100 000 francs. Il mourut en 1819.

## LES DE LUGAT

La famille de Lugat se fixa en Réolais par le mariage vers 1675 de Bertrand Lugat avec Louise Orion, fille du juge de Castelmoron d'Albret <sup>6</sup>.

Jean-Baptiste de Lugat acheta une charge anoblissante de conseiller-secrétaire du roi, maison et couronne de France en 1720, et peu après la maison noble de Grimont, à La Réole. Puis son fils Anne-Claude fut nommé maire pour trois ans en 1768, Maire élu en 1790, de tendance favorable aux Girondins, il fut inquiété pendant la Terreur et emprisonné, mais échappa à un sort fatal. Son neveu, autre Anne-Claude de Lugat, maire d'Agen en 1830, vendit Frimont.

## LES PIRLY

Les Pirly arrivaient de Saint-Domingue, probablement fortune faite <sup>7</sup>. Philippe Pirly, de Saint-Martin-du-Dondon eut un fils, Martin de Pirly, quelque temps garde corps du Roi, qui se fixa à La Réole en épousant en 1767 Marie de Birazel, fille du châtelain de Saint-Hilaire-de-La-Noaille et sœur de la Mère supérieure du couvent des Annonciades de La Réole. Il fut maire en 1787.

Leur fils Thomas-Hubert de Pirly était avocat. Propriétaire terrien, il épousa en 1804 Jeanne-Rosalie Ezemar du Crox, fille du député à la Convention, nièce du propriétaire du château des Quatre Sos qui lui transmit cette demeure historique à son décès en 1819. La côte entre le château et le monastère des Bénédictins s'appela longtemps « Côte Pirly ».

Thomas-Hubert joua un rôle dans l'administration impériale : président du collège électoral de l'arrondissement, il fut maire de La Réole en 1813 et 1814, puis sous-préfet de 1814 à 1830, ayant donné des assurances au pouvoir monarchique de la Restauration. Conseiller général, il décéda en 1846 en laissant un fils, décédé célibataire en 1891, et une fille, la baronne de Cantalause, héritière du château des Quatre Sos.

#### LES MONTAUGE

Avec les Montaugé<sup>8</sup>, nous sommes en présence d'une famille originaire du Midi toulousain, de la Lomagne. Les Montaugé étaient d'une famille nombreuse, de Terraube, près de Lectoure, où ils possédaient la propriété du Tuco. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle un cadet, Pierre Montaugé, est placé chez un marchand de Bordeaux pour apprendre le commerce, puis se fixe à La Réole, pendant qu'un autre fils s'installe apothicaire en Provence.

Pierre épouse successivement deux filles de marchands réolais qui lui ouvrent sans doute des portes, un de ses neveux suit le même chemin, descend la Garonne, et comme la famille était nombreuse, il y eut du temps de Louis XIV des branches vigoureuses, actives et prolifiques de Montaugé. L'achat de terres était habituel : dans les bonnes terres de coteau au nord de La Réole, terres à blé et à vignes, on installe des exploitations rentables ; à Bagas une belle demeure bourgeoise s'appelle toujours « Montaugé », et la famille a fait construire une très belle maison de maître à Saint-Sève.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, certains Montaugé ont des charges dans la magistrature municipale, l'un est procureur-syndic de la communauté, l'autre lieutenant criminel de la justice locale, un autre juge de Sainte-

Bazeille, un autre procureur du roi à la juridiction. Après les études de droit on devenait avocat et bien des carrières s'ouvraient, mais ce n'était qu'une étape. Il y avait une autre filière pour franchir les étapes de l'ascension sociale : celle de l'armée. Nouvelle version des « cadets de Gascogne » ambitieux, quatre d'entre eux engagent une carrière militaire, l'autre est gendarme de la garde du roi, deux autres sont gardes du corps du roi, un autre s'intitule « *maréchal des logis des gardes du corps du roi, chevalier de Saint-Louis* » ; ces fonctions permettaient à leurs titulaires d'accéder à la cour, sous Louis XV et sous Louis XVI, ce qui les faisait voyager à Versailles, ou leur offrait l'occasion de contacter des relations haut placées.

L'un de ces officiers du roi accéda à la noblesse en s'installant à Toulouse et en se faisant élire « capitoul » en 1765. Le simple fait d'être capitoul (jurat) à Toulouse faisait accéder au second ordre, pour vous et vos descendants, privilège très prisé.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, Les Montaugé deviennent de grands notables<sup>9</sup>. Sous l'Empire, Arnaud de Montaugé est maire de La Réole de 1804 à 1813, et c'est lui qui le 31 juillet 1808 reçut, en coup de vent, Napoléon partant pour la Campagne d'Espagne. Il avait été juge de paix auparavant. Il mourut en 1834, sans enfant, laissant à son neveu, Jean-Alzé de Montaugé, officier de cavalerie, une jolie fortune terrienne, des maisons et des métairies aux environs de La Réole.

Un autre accéda à la noblesse en achetant la charge anoblissante de trésorier de France à Montauban : il s'agissait de Guillaume Montaugé-Camgrand, qui tenait son nom d'une terre à Bourdelles.

Jean-Arnaud Montaugé, maire de La Réole, faisait également partie, des soixante plus forts imposés de la Gironde. Une branche était installée près d'Auros,

dans l'ancienne abbaye cistercienne du Rivet, achetée comme bien national pour pouvoir recueillir les anciens moines ; cette branche Montaugé du Rivet subsiste toujours chez les Moureu, héritiers, qui s'appellent Moureu de Montaugé, et habitent Paris.

#### LES DELAS

Les Delas<sup>10</sup> sont originaires du Bazadais, plus précisément d'Aillas où Jean Delas est marchand de bois au moins de 1640 à 1654. On exploitait alors la grande forêt du « Bois Majou » dans Fontet, Loupiac, Aillas, et l'on avait notamment besoin de bois pour la construction navale : bateaux de mer pour faire plaisir à Colbert, mais aussi bateaux de rivière pour le développement du commerce. Son épouse, de la bonne bourgeoisie rurale, Marie de Majance, de Fontet, lui donne cinq fils. Tous les cinq sont qualifiés de « hommes d'armes » dans les actes les concernant. C'était donc pour eux le départ vers une autre orientation professionnelle, le début de l'aventure.

Le fils aîné, Etienne Delas, s'appelait « Sieur de Coulomb », du nom d'une belle propriété d'Aillas qui lui appartenait et qui existe toujours ; son mariage avec Catherine Gaultier l'intégra dans la bourgeoisie riche de La Réole. Il eut plusieurs enfants.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, un petit-fils d'Etienne prit les qualificatifs nobiliaires, fit une carrière militaire, obtenant le grade d'officier d'infanterie. Les petits-fils de celui-ci, également Delas de Coulomb devinrent capitaines, chevaliers de Saint-Louis, franchirent la période difficile de La Révolution, et furent de grands notables réolais monarchistes sous Louis XVIII.

Les Delas se fondirent dans diverses familles réolaises à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Ils avaient essayé de se rattacher à une

famille noble de l'Agenais, les Delas de Brimont ; leurs prétentions nobiliaires avaient valu leur condamnation comme usurpateurs de noblesse en 1666, mais au XVIII<sup>e</sup> siècle, le pas était franchi à partir des fonctions militaires.

#### LES EZEMAR

Dès le XVI<sup>e</sup> siècle, les Ezemar<sup>11</sup> étaient bourgeois et marchands de La Réole. Parmi toutes les branches de cette famille, deux émergèrent de la boutique au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Pour la première, on trouve Guillaume élu jurat, son fils est avocat, et ses petits-fils s'élevèrent singulièrement dans la hiérarchie : Guillaume Ezemar du Château fit carrière dans l'armée, capitaine au régiment de Soissonnais, chevalier de Saint-Louis ; puis il acheta le château médiéval de La Réole, ce qui justifia son double nom. Posséder le château des Plantagenêts était un signe de célébrité locale. La Révolution semble ne l'avoir guère atteint et il mourut en 1819 en laissant le château à son neveu Pirly, sous-préfet de La Réole.

Jean-Baptiste Ezemar du Cros, le cadet, fut garde du corps du roi. Conquis aux idées libérales, il fut élu le 12 novembre 1792 comme député-suppléant à la Convention. Il y siégea à partir du 9 septembre 1793 en remplacement de Duplantier de Saint-Loubès, démissionnaire, mais son rôle fut effacé. Il franchit la tourmente, et mourut paisiblement sur sa propriété d'Auzanet, à Saint-Hilaire-de-la-Noaille, en 1797.

L'autre branche de la famille accéda à la notabilité par Gabriel-Jean-Pascal Ezemar, premier jurat de la ville en 1787, puis officier municipal en 1792 ; emprisonné l'année suivante et condamné à 20 000 francs d'amende, il réussit à sauver ses propriétés. Il avait fait construire aux Esseintes une belle demeure qui porte toujours son nom et il transmit cette propriété à ses descendants, les Dufresnil et les de Darassus.

#### LES BECHADE DE POMMIERS

La famille Béchade<sup>12</sup> s'est installée à La Réole à la suite d'un héritage au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle avait poursuivi son ascension sociale par la magistrature rurale, auparavant. Les Béchade étaient des juges de la petite juridiction seigneuriale de Saint-Félix-de-Pommiers, près de Sauveterre. Le personnage qui émerge est un certain Pierre Béchade, qui regroupe vers 1750 les petites justices locales de Foncaude, de Saint-Hilaire-du-Bois et de Pommiers. Ces fonctions durent lui amener notoriété et avantages financiers, car il maria fort bien son escadron de quatre filles, toutes avec des notaires : celui de Saint-Brice, celui d'Arbis, celui de Hure, celui de Sauveterre. Quant à son fils Guillaume, il acheta une charge de conseiller référendaire près le Parlement de Bordeaux qui le mettait en rapports constants avec cette cour souveraine.

Les Béchade achètent des terres autour du vieux château à demi-ruiné de Pommiers, et pour se distinguer d'autres familles Béchade, notamment à Gornac, ils se font appeler « Béchade de Pommiers ». En 1805, Pierre Béchade acheta le château de Pommiers lui-même. Celui-ci juge de paix à Sauveterre, maire de Saint-Félix sous la Restauration, fut l'auteur d'une descendance qui s'éteignit à La Réole à la troisième génération, en 1919, par trois frères tous trois célibataires. Ils habitaient une des plus belles maisons de La Réole, ayant l'aspect d'un hôtel particulier, rue Numa Ducros.

#### LES MOUCHEZ

Les Mouchez<sup>13</sup> arrivaient du Mas d'Agenais. Issac Mouchez fit son apprentissage chez un négociant de Bordeaux,



Fig. 3 : Marie-Eudoxie Delas de Coulomb, fille de Jean-Baptiste Delas de Coulomb, officier. Elle épousa en 1827 Charles Duran de Laubessa. (Coll. part.)

Notre marchand de bois avait bien fait ses affaires pour céder une propriété à chacun de ses quatre autres fils. Le second hérita de la propriété de Labarthe, à Aillas ; le troisième reçut la maison du Pin toujours à Aillas, avec des terres ; le quatrième obtint le domaine d'Augey à Berthès et le cinquième, la métairie de Giron-sac à Noaillac. Ils eurent tous une descendance, ce qui en fit une des familles les plus nombreuses et prolifiques du Réolais ; en ajoutant des collatéraux ayant le même patronyme, propriétaires de la Renardière et de la maison noble de la Tour du Roy à Noaillac et ceux qui occupaient les propriétés de Bourron, de Boytaut, de Lami, de Laroudéra à Aillas, on arriverait à un arbre généalogique ressemblant à un véritable magnolia...

puis il s'installa vers 1720 à La Réole pour pratiquer le commerce ; les affaires étant bonnes, il acheta des terres à Casseuil. L'appel du large se fit sentir chez ses enfants. Un fils partit à Saint-Domingue comme négociant. Un autre fils suivit les cours de l'école de pilotage de Bordeaux, fut capitaine de navire, faisant la navette entre les Antilles et Bordeaux au moment des grandes foires commerciales. Un troisième fils, officier, participa à la guerre de Sept Ans devint garde du corps du Roi de Pologne Stanislas alors qu'il était en résidence à Nancy. Portant le titre de « chevalier Mouchez », il figure à la convocation de la noblesse de Castelmoron d'Albret.

Ce chevalier eut plusieurs enfants, eux aussi impliqués dans le commerce avec les Antilles, qui leur rapporta de gros profits financiers, d'où des achats de terres.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Les Mouchez étaient une des principales familles terriennes du Réolais ; elle se fondit dans d'autres familles Ezemar, Barraha, Seigneuret, Gachet, Gauban, de Sanges<sup>6</sup>.

## CONCLUSION

Voilà donc quelques Réolais qui profitèrent des avantages offerts au XVIII<sup>e</sup> siècle pour s'élever socialement. Partant de la boutique ou du comptoir, ils entrèrent dans l'armée, achetèrent des charges anoblissantes, se lancèrent dans l'administration municipale ou judiciaire. L'achat de terres était nécessaire pour allonger le nom, et le personnaliser : Duran devenait Duran de Lavison ou Duran de Laubessa, Ezemar devenait Ezemar du Cros ou Ezemar du Château, Montaugé devenait Montaugé-de Saint-Sève ou Montaugé-Camgrand,... Quant aux Delas, chacun des fils du marchand de bois devenait le Sieur d'une métairie, infime peut-être,

mais qui lui donnait une empreinte locale. Le scieur de long devenait « sieur de Coulomb ».

Ces familles prenaient les places de l'ancienne noblesse qui fut souvent en difficulté au temps des guerres sous Louis XIV. L'obligation de la noblesse de faire la guerre, principal métier chevaleresque, la ruinait, l'éloignait de la gestion rurale qui donna des profits au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les nouvelles catégories sociales faisaient des bénéficiaires, mais elles aussi, parvenues à la noblesse, connaissaient les aléas des métiers militaires. D'autre part, l'agronomie, la gestion financière, l'économie, n'étaient pas forcément le fait des propriétaires terriens.

Les charges municipales étaient très nombreuses. Le pouvoir royal manquait d'argent, créait des charges afin de les vendre ; il y avait des titres curieux : « maire alternatif et mi-triennal », « substitut du procureur de la communauté », « lieutenant de maire », alors qu'il y avait le corps ancestral des jurats de ville, élus. Il est vrai que les conflits de prérogatives et de juridictions étaient fournis, et que cela occasionnait de beaux procès. Mais les charges n'étaient pas suffisamment accaparantes pour éloigner de la gestion des domaines, de la lecture, de l'étude ou du plaisir d'herboriser.

Ces communautés d'origines créaient des liens ; ces familles ayant mêmes modes de vie s'alliaient entre elles, ce qui créait des liens très forts de famille et de clientèle. Ces dix familles, et quelques autres, constituaient un vrai « microcosme » qui eut une grande part du pouvoir.

A La Réole, ces nouvelles couches sociales franchirent sans trop de dommages la période révolutionnaire ; plusieurs étaient acquises aux idées nouvelles. L'un fut député à la Convention ; peu ont émigré, à part Etienne Delas de Coulomb et Guillaume de Montaugé-Camgrand. Au

moment de la Terreur, ils furent emprisonnés à La Réole, dans l'ancien monastère des Bénédictins. Parmi la quinzaine de personnages du Réolais qui furent condamnés à mort et guillotins à Bordeaux, on compte principalement des parlementaires bordelais, des nobles de vieille race, deux notaires ; il y a trois victimes qu'on pourrait assimiler à ces classes montantes : Lavau de Gayon, de Caudrot, Dupin de Cours-de-Monségur, Dussaulx de Morizès, ce qui est peu.

Quatre furent condamnés par le tribunal révolutionnaire de Bordeaux à des amendes, parce que qualifiés de « contre-révolutionnaires » : Gauzan, Dumoulin, Lugat, Ezemar, mais leurs biens ne furent pas trop écornés et ne furent pas non plus décrétés « biens nationaux ».

Sous l'Empire et sous la Restauration ces gros propriétaires terriens furent maires de La Réole comme Montaugé, de Pirly, Delas de Coulomb, conseillers généraux comme Dumoulin de Lantic, de Pirly. Trois d'entre eux figurent parmi les soixante plus forts imposés de 1805 : Dumoulin, Montaugé, Pirly. Quatre d'entre eux figuraient en 1824 dans le Collège du département avec les 600 plus forts imposés : Delas, Dumoulin, Montaugé, Pirly.

Certains ont encore des descendants en Réolais, même si les noms ont changé : les Dufresnil pour les Ezemar, les Viort au château de La Réole, ayant droits de la famille de Pirly. D'autre part je suis entré en rapport avec les Moureu de Montaugé, les de Bannes-Gardonne qui s'intéressent à l'histoire de leurs ancêtres.

## NOTES

- 1) D'après les notes manuscrites de Bannes-Gardonne.
- 2) Cf. COUDROY DE LILLE (P.), « l'ascension de Monsieur Durand », *Cahiers du Réolais*, 1963, tome 55.
- 3) Sur les quelques 25 combattants de Lafayette et de Rochambeau, officiers originaires de la Guyenne, 3 étaient de Monségur : les deux frères de Menou et Dubois de Sainte-Gemme, 2 étaient de La Réole : Duran de Laubessa et Jean-François de Soyres. Cf. BODINIER (G.), *Les officiers de l'armée royale combattants de la guerre d'Indépendance des Etats-Unis de Yorktown à l'an II*. S.H.A.E. châ. Vincennes, 1983, 593 p. et du même auteur : *Dictionnaire des officiers de l'armée royale qui ont combattu aux Etats-Unis pendant la guerre d'Indépendance*. S.H.A.E. châ. Vincennes, 1983, 507 p.
- 4) VALETTE (J.) et CAVIGNAC (J.), *Grands notables du Premier Empire. Gironde*, Paris, 1986, 105 p. Sur Jean-Jacques Dumoulin, p. 38-39.
- 5) D'après les notes manuscrites d'Alain d'Anglade.
- 6) D'après les registres paroissiaux et l'état-civil du Réolais.
- 7) VALETTE (J.) et CAVIGNAC (J.), *op. cit.*, p. 86-87.
- 8) D'après les notes manuscrites de Monsieur Moureu de Montaugé.

- 9) VALETTE (J.) et CAVIGNAC (J.), *op. cit.* p. 80-82.
- 10) D'après les notes manuscrites de Monsieur de Bannes-Gardonne.
- 11) D'après les notes manuscrites d'Alain d'Anglade.
- 12) D'après les fonds notariés du Réolais.
- 13) D'après les notes manuscrites d'Alain d'Anglade.

## RÉCAPITULATION

### 1) Anoblissements par charges

1705 : Jean Duran, Commissaire aux classes des matelots de Nicole à Caudrot, et Conseiller du Roy,  
 1720 : Jean-Baptiste du Lugat, Conseiller-Secrétaire du Roi Maison et couronne de France.  
 1765 : Antoine de Montaugé, élu Capitoul de Toulouse.  
 Vers 1779 : Jean Gauzan, Conseiller-secrétaire du Roi Maison et couronne de France.  
 Vers 1780 : Pierre-Guillaume de Montaugé-Camgrand : trésorier de France à Montauban.

### 2) Achats de terres nobles

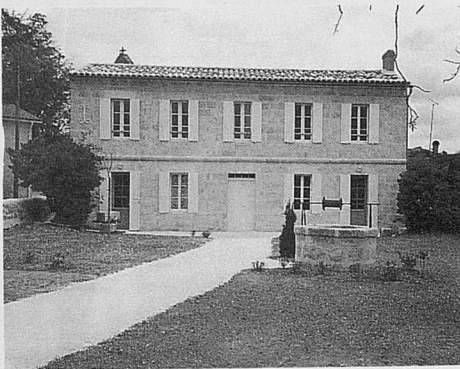
1708 : Jean Duran achète le château de Lavison, à Loubens.  
 1712 : Mathieu Ezemar achète la maison noble de Lamothe-Montauban, sur Casseuil.

Vers 1740 : Jean-Baptiste de Lugat achète Frimont, à La Réole.  
 1760 : Pierre-Laurent Dumoulin achète le château de Lantic, aux Esseintes.  
 Vers 1761 : André Montaugé achète la maison noble d'Auleyde, à La Réole.  
 Vers 1780 : Pierre-Guillaume de Montaugé achète la terre noble de Lamothe-Camgrand, à Bourdelles.  
 Vers 1780 : Guillaume Ezemar achète le vieux château féodal de La Réole.  
 Vers 1785 : Arnaud Montaugé achète le château de Saint-Sève.  
 1805 : Pierre Béchade, juge, achète le château de Pommiers, à Saint-Félix.

### 3) Maires de La Réole :

1707-1709 : Jean Duran de Lavison.  
 1741-1742 : Jean Gauzan.  
 1761-1762 : Pierre-Laurent Dumoulin de Lantic.  
 1768-1771 : Anne-Claude de Lugat.  
 1787-1788 : Martin de Pirly.  
 1790-1791 : Anne-Claude de Lugat.  
 1795-1800 : Guillaume-Ezemar du Château.  
 1804-1813 : Arnaud de Montaugé de Saint-Sève.  
 1813-1814 : Thomas-Hubert de Pirly.  
 1816 : Jean-Baptiste Delas de Coulomb.  
 1835-1854 : Jean-Charles Duran de Laubessa.

## Camiac-et-Saint-Denis



### Gîtes communaux

*La commune de Camiac-et-Saint-Denis provient de la fusion, à la Révolution, de deux paroisses : Camiac et Saint-Denis-du-Climat. L'étymologie du mot Camiac (probablement issu de Camius : forgeron) semble situer son origine à l'époque gallo-romaine. Cependant, l'existence d'une église romane permet d'envisager la fondation de la paroisse aux environs du XII<sup>e</sup> siècle. Plusieurs abris sous roche, en bordure du ruisseau « Le Camiac », fouillés par divers archéologues dont Raoul Cousté, ont livré des pièces qui attestent d'une présence humaine dès l'époque préhistorique.*

*L'église, fortement endommagée peu avant la bataille de Castillon, incendiée au XVI<sup>e</sup> siècle et enfin restaurée au XIX<sup>e</sup> siècle par suite de l'effondrement d'un pan rocheux qui supportait le chœur, conserve peu de vestiges anciens.*

*L'économie communale, axée essentiellement sur la viticulture, tente de jouer également la carte du tourisme rural avec : le Château-Hôtel Camiac et Saint-Denis (3 étoiles, 22 chambres, piscine, tennis et une table réputée), les gîtes communaux (deux) agréés « Gîtes de France, 3 épis » d'une capacité de six personnes chacun et le gîte du Gestas qui propose des randonnées équestres à travers le paysage pittoresque de l'Entre-Deux-Mers.*